REUNION DU 26 JUIN 2014

OBJET DE LA REUNION :

1-Délégations d'attribution du conseil au Maire (délibération à compléter)

2-décisions modificatives aux Budgets « commune et assainissement »

3-vote de subventions aux associations

4-Election de la commission « appel d'offres »

5-Communauté de communes : extension de compétences 'aménagement numérique'

6-SDESM 77
Adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes-écluses
Adhésion au groupement de commande gaz

7-Taxe sur les déchets réceptionnés au CET de Soignolles pour 2015

8-Création d'une passerelle sur l'Yerres, accord de principe

9-restauration scolaire OCRS, révision tarif au 01-09-2014

10-modification simplifiée du PLU

11-marché à bons de commande : entretien de la voirie

12-Questions diverses
Correspondant défense
Compte rendu des commissions et syndicats

L'an deux mil quatorze le vingt six juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de SOLERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M Gilles GROSLEVIN, Maire de SOLERS

Présents : MM. BOUVET-BUTTNER-DOLLE-MESSAGEOT-RACOILLET-SANSON
Me .DEVOT. DO NASCIMENTO.MOERMAN. RIBETTE- LUMIERE
ROUSSEL

Absentes excusées :
Me RENARD qui a donné procuration à M.GROSLEVIN
Me BOURGEOIS qui a donné procuration à M.RACOILLET
Me BREHIER qui a donné procuration à M. MESSAGEOT

Secrétaire de séance : Me RENVOISé

M.GROSLEVIN donne lecture de la séance précédente qui est accepté et votée à l'unanimité.

1-Délégations d'attribution du conseil au Maire (délibération à compléter)
M. le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture demandant de rapporter la délibération du 24 avril 2014 et de compléter les articles 2,3,15,16,17,20,21 relatifs aux délégations de pouvoir accordées au Maire. Le conseil municipal accepte à la majorité les modifications proposées (contre Me BOURGEOIS)

2-décisions modificatives aux Budgets « commune et assainissement »
M. MESSAGEOT présente la demande de la Préfecture afin d'adopter une décision modificative sur les budgets commune et assainissement.

-dépenses imprévues en fonctionnement supérieures à 7.5 % des dépenses réelles
-agence Eau n'est pas un organisme de crédit, changer l'imputation
-travaux mairie, les acomptes des Entreprises sont à mandater à l'article 238 et non 2313
Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative proposée

3-vote de subventions aux associations
Me DEVOT propose de verser :

1- Une subvention complémentaire au comité des Fêtes correspondant aux paiements des invitations pour la St Jean, des enfants de l'école, du personnel, de M.Me RENARD, et des artificiers (430 €) ainsi que la prestation d'animations du repas des ainés (200 €)
(contre Me BOURGEOIS-M RACOILLET)

2- Une subvention à l'association SOLERTHON, créée en juin 2014, sous la Présidence de Me LEMOINE, ayant pour but l'organisation d'actions en faveur des enfants atteints de maladies génétiques neuromusculaires ou autres.
Le TELETHON organisé à Solers depuis quelques années est une des actions principales.
Pour couvrir les frais de fonctionnement (inscription en Préfecture et achat d'objets de boutique téléthon) l'association demande une subvention de 300 €.
(abstention Mes MOERMAN. RIBETTE LUMIERE)

4-Election de la commission « appel d'offres »
La préfecture demande de retirer de la délibération n°10-2014 la commission appel d'offres et de procéder à une élection conformément à l'article 22 du code des marchés publics. Le Maire est président de droit. Candidatures /
TITULAIRES : Me BOURGEOIS. MM BUTTNER.MESSAGEOT
SUPPLEANTS : Me BREHIER. MM SANSON.RACOILLET
Les membres sont élus à l'unanimité.

5-Communauté de communes : extension de compétences 'aménagement numérique'
Suite à la création d'un syndicat mixte Seine et Marne Numérique qui a pour but de procéder à la conception, construction, exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux, de services locaux de communications électroniques et activités connexes, il est proposé au conseil d'approuver :
-la modification des statuts de la communauté de communes les gués de l'Yerres pour l'extension de ses compétences à l'aménagement numérique
-de transférer les compétences et d'autoriser la communauté de communes à adhérer au syndicat mixte. Le conseil accepte à l'unanimité

M.GROSLEVIN précise que Me BOURGEOIS est déléguée à la communauté de communes pour suivre ce dossier.

6-SDESM 77

Adhésion des communes de Faremoutiers et Cannes-écluses

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable pour l'adhésion de ces communes au SDESM 77 et annule la délibération N°27*13 du 17-09-2013

Adhésion au groupement de commande gaz

Les communes seront obligées de mettre en concurrence les points de comptage GAZ dont le volume annuel dépasse les 200 MWH (mégawatheures) au 01-01-2015 et 30 MWH au 01-01-2016 ou bien d'adhérer à un groupement de commandes

Le SDESM 77 a décidé de coordonner un groupement de gaz et soumet à la commune la proposition d'y adhérer.

M GROSLEVIN propose aux Elus de se concerter avec la communauté de communes avant de prendre toute adhésion auprès des syndicats, demande le report du vote.

Le conseil accepte à l'unanimité.

7-Taxe sur les déchets réceptionnés au CET de Soignolles pour 2015

M. Le Maire informe l'assemblée que depuis 2009 la commune perçoit de la SITA, une taxe sur les déchets réceptionnés au CET de Soignolles en Brie.

Pour continuer à percevoir celle-ci en 2015 la commune doit instaurer cette taxe avant le 15 octobre 2014. Elle représente 1.50 € par tonne de déchets réceptionnés, à la charge de l'exploitant.

La quote-part du produit de la taxe revenant aux communes limitrophes est de 10% pour Solers, Champdeuil, Yebles et de 70% pour Soignolles en Brie

Il est donné pour mémoire les montants perçus les années précédentes (2013 : 38 036.17-2012 : 38 659.18)

Pas d'observations, le conseil municipal vote à l'unanimité cette taxe pour 2015.

8-Création d'une passerelle sur l'Yerres, accord de principe

L'association 'les chers pas briard 'soumet au conseil la volonté de construire une passerelle sur la ruelle du gril reliant les 2 rives de l'Yerres entre Solers et Yèbles.

Des études seront à réaliser concernant la faune, la flore, impacts du projet sur le milieu aquatique etc…

Après délibération, le conseil donne son accord de principe pour l'élaboration d'un projet de construction d'une passerelle. CONTRE : Me DEVOT M. BOUVET Abstention M.SANSON

9-restauration scolaire OCRS, révision tarif au 01-09-2014

Le prestataire du restaurant scolaire OCRS propose une révision de tarif au 01-09-2014, ce qui représente une augmentation de 1.75% Le prix du repas passe de 2.288 à 2.328 € HT

Le conseil accepte à l'unanimité cette augmentation et autorise le Maire à signer cette révision de prix.

M.Le Maire demande à la commission scolaire de revoir la grille du quotient familial qui n'est pas du tout adaptée aux familles

10-modification simplifiée du PLU
M. le Maire propose de réaliser une modification simplifiée du PLU. Il informe le conseil qu'il est amené à faire des dérogations au Permis de construire concernant les tuiles, volets roulant ou autres. Cette modification consiste à supprimer aux articles 11 des zones UA et UB les obligations concernant l'aspect des bâtiments
Le cabinet URBANENCE propose une prestation de 598 € pour assurer cette mission.
Après en avoir délibérer, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer la procédure de modification simplifiée du PLU

11-marché à bons de commande : entretien de la voirie
M. le Maire informe l'assemblée que pour les travaux d'entretien de la voirie, il est nécessaire de procéder à un marché à bons de commande.
Pour mettre en place cette procédure, le bureau d'Etudes GNAT Ingénierie à LOGNES 77 a été retenu pour une mission de 3900 € HT
Les travaux seront étalés sur les années, pendant la durée du mandat. Le conseil émet un avis favorable.

12-Questions diverses

***Elections municipales
M.Groslevin donne lecture à l'assemblée du rejet, par le Tribunal administratif, de la requête déposée par 'solers c'est votre nature', pour l'annulation des élections.
Il souhaite maintenant que les 3 Elus de l'opposition s'associent au groupe afin de travailler dans de bonnes conditions.
M.RACOILLET estime qu'à ce jour, les membres participent au débat et projets soumis, et qu'à aucun moment ils n'ont contesté quoique ce soit.

***correspondant défense
La préfecture demande la désignation d'un Elu qui aura en charge les questions de défense (exemple : il peut informer et sensibiliser les administrés de la possibilité offerte à chaque citoyen de prendre part à des activités de défense dans le cadre de préparation militaire, de volontariat et de réserve militaire). M le Maire propose M. SANSON

***Rythmes scolaires
M. RACOILLET demande des explications sur le choix retenu pour les rythmes scolaires 4 x 45 mn. Le projet (enseignants-associations de parents d'élèves) avait proposé 1 h 30 les mardi et vendredi après midi

Au cours d'une commission école (30 mai 2014) un consensus des parties prenants (associations de parents d'élèves+mairie+parents) avait été trouvé comme suit : organisation des TAP le mardi et vendredi après- midi de 14 h à 17 h avec multi activités.

Après revirement de l'APPUSS au cours du conseil d'école du 02 juin 2014, aucun nouveau consensus n' ayant été trouvé, le Maire représentant la commune a décidé , afin d'apaiser les tensions, de modifier les horaires de l'école

Lundi mardi jeudi vendredi : 9 h 12H - 14 H 16 H 15 à partir de 16 h 15 les T.A.P
Mercredi : 9 H 12 H
Ces horaires permettent à l'enfant de réduire la durée quotidienne d'enseignement et profitent à son épanouissement.

***compte rendu des commissions et syndicats
Un tour de table est fait, parmi les Elus. Chaque représentant donne un compte rendu succinct des commissions et syndicats pour lesquels il a participé, sont intervenus :
-Me DEVOT (associations- solidarité-culture et communications)
-Me BREHIER (école- commission petite enfance)
-M BUTTNER (travaux-environnement- eau- syndicats SIAVY-SMAB-SIETOM)
-M.GROSLEVIN (environnement-urbanisme)
-M.MESSAGEOT (finances-CCAS-syndicat chemin des roses)
-M.BOUVET (communication-syndicats gens du voyage et CES)

***fête de la St Jean
La fête a, encore cette année, remporté un grand succès, M. le Maire tient à remercier le personnel de la mairie et spécialement Mes GOTTI et RENVOISE pour leur aide précieuse, les associations, les bénévoles, M. ROULON pour le feu d'artifice,

Plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 30